



MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ PARTENAIRE DE LA CHRONIQUE AFFAIRES MUNICIPALES.

L'aménagement du territoire à l'échelle régionale



La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme confère à la MRC de La Côte-de-Beaupré la responsabilité de planifier l'aménagement du territoire à l'échelle régionale. La planification du territoire est une démarche intégrant plusieurs aspects, notamment l'environnement, la démographie, l'urbanisme, l'économie et le transport dans le but d'assurer un développement responsable et durable des communautés. Le principal outil de planification de l'aménagement du territoire est le schéma d'aménagement et de développement

durable. Le schéma divise le territoire en grandes affectations territoriales (urbaines, agricoles, forestières, etc.) et y établit des orientations et des objectifs d'aménagement afin que les municipalités se développent à l'intérieur d'une vision collective et régionale. Ces orientations traitent autant de la mise en valeur de la zone agricole que de l'attractivité des lieux d'emploi ou de la préservation du patrimoine. Le service de l'aménagement du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré est responsable de la conformité de la réglementation municipale au schéma d'aménagement et de sa révision afin que les outils de planification répondent toujours aux préoccupations locales et aux enjeux régionaux. En ce sens, il travaille donc en étroite collaboration avec les services d'urbanisme municipaux de son territoire.



De plus, le service de l'aménagement du territoire élabore et met en œuvre d'autres outils de planification, notamment dans le domaine de l'agriculture. En effet, le plan de développement de la zone agricole (PDZA) vise à mettre en valeur la zone agricole en déterminant les possibilités de développement des activités agricoles.

Finalement, en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la MRC agit à titre de municipalité locale à l'égard des territoires non organisés

(TNO), soit le TNO Lac-Jacques-Cartier et le TNO Sault-au-Cochon. Le service de l'aménagement du territoire est donc responsable de maintenir en vigueur une réglementation sur ces territoires. De plus, par la signature de délégation de gestion, le gouvernement délègue des responsabilités à l'égard des terres publiques. Le service de l'aménagement du territoire assure notamment la gestion forestière et foncière d'une terre publique intramunicipale ainsi que la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur terre publique.

Pour toutes informations supplémentaires, visitez le site : www.mrccotedebeaupre.com

Services et programmes offerts par la MRC de La Côte-de-Beaupré

Évaluation foncière

Aménagement du territoire

Permis de construction et taxation pour les TNO

Service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP)

Cour municipale commune (Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Île d'Orléans)

Programmes SHQ (rénovation en région, adaptation de domicile et petits établissements accessibles)

Gestion des matières résiduelles

Sécurité publique



MRC de La Côte-de-Beaupré

Téléphone : 418 824-3444

Courriel : info@mrccotedebeaupre.qc.ca
www.mrccotedebeaupre.com

3, rue de la Seigneurie
Château-Richer (Québec) G0A 1N0

Suivez-nous